Publié le 03/04/2023

Levrau

ID: 011-251100335-20230327-2023_05-DE

DEPARTEMENT DE L'AUDE Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

DOMAINE:

Finances locales

SOUS DOMAINE:

Contributions budgétaires

OBJET:

Participation des Communes et de l'ASA de Capestang (exercice 2023)

Le nombre de membres du Comité Syndical en exercice est de 6.

CONVOCATION ET AFFICHAGE EN DATE DU 20/03/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2023/05

DELIBERATION DU COMITÉ DU SYNDICAT D'IRRIGATION DE CUXAC-COURSAN

Séance du Comité du Syndicat d'Irrigation du 27 mars 2023, Le Comité du Syndicat d'Irrigation CUXAC-COURSAN Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, Sous la présidence de M. Grégory DELFOUR.

<u>Présents</u>: M. Grégory DELFOUR, M. Franck PARDO, M. Raphaël RUIZ, Mme FEIT Eliane, M. Thomas CALVO.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent: M. Jean-Marc BOUTET

Rapporteur : M. le Président

Pour financer les études et travaux prévus et équilibrer la section d'investissement, M. le Président propose la répartition suivante :

	Participation 2023
Ville de Coursan	19 729.50 €
Ville de Cuxac d'Aude	15 270.50 €
ASA de Capestang	3 199.68 €
Total	38 199.68 €

Il est proposé au Comité Syndical :

- de valider les montant des participations tels que proposés ci-dessus.
- d'inscrire ces montants au BP 2023

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, Valide les montant des participations tels que proposés ci-dessus. Décide d'inscrire ces montants au BP 2023.

Pour: 5

Contre: 0

Abstention: 0

Le Président.

Le Secrétaire.

Grégory DELFOUR





Raphaël/RUIZ